

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ENTENTE GISORSIENNE VOLLEYBALL (EGVB)

Vous souhaitez vous inscrire au club de volleyball de Gisors ?

Vous êtes les bienvenus !

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le règlement intérieur est remis à chaque inscription. Il a été conçu dans le but de déterminer les droits et devoirs de chaque volleyeur afin de permettre le bon fonctionnement du club et d'assurer l'épanouissement de chacun dans un cadre sportif, serein et respectueux.

En l'acceptant, l'adhérent facilitera l'inscription, l'entraînement et la participation aux rencontres sportives de tous les joueurs du club.

La section volleyball est régie par les règlements généraux de la fédération française de volleyball d'une part et les statuts de l'association de l'entente gisorsienne d'autre part.

Ce présent règlement est adopté à chaque assemblée générale. Il est consultable en version papier sur demande et en version électronique sur le site internet de l'EGVB (<http://www.volley-gisors.fr>).

OBJECTIFS

Promouvoir la pratique du volleyball à tous niveaux comme activité de loisir ou de compétition.

COMMUNICATION

Les groupes whatsapp sont les canaux privilégiés pour communiquer avec les adhérents et leurs représentants légaux.

Les blogs du site internet, les canaux whatsapp, les pages facebook doivent faire l'objet d'une utilisation appropriée, notamment en veillant à garantir une image correcte et sportive du club.

INSCRIPTION

Le dossier d'inscription est composé de :

- Un formulaire de demande de licence
- Pour les mineurs, une fiche de renseignements et d'autorisations
- Une pièce d'identité en cas de première inscription
- Le montant de la cotisation indiqué dans le tableau ci-dessous

Le règlement peut être effectué en espèces, par chèque à l'ordre de EGVB ou sous la forme de coupons sport. Il est possible de payer en plusieurs fois en remettant plusieurs chèques et en y indiquant au verso la date d'encaissement.

Une réduction de la cotisation de 50 % est offerte à partir de la 3eme inscription par famille et sur la licence coûtant la moins cher.

- Le certificat médical n'est en général pas nécessaire sauf si une des réponses au « questionnaire de santé » est positive ou en cas de surclassement
S'il est nécessaire, le certificat médical doit respecter le modèle de la fédération française de volleyball et mentionner la pratique en compétition

Les documents nécessaires à l'inscription sont disponibles en version papier sur demande et en version électronique sur le site internet du club.

L'inscription est valable pour une année sportive, qui s'étale de septembre à juin.

Catégorie	Age (au 31 décembre de l'année sportive)	Tarif (€)
M11	9 ou 10 ans	70
M13	11 ou 12 ans	80
M15	13 ou 14 ans	100
M18	15, 16 ou 17 ans	110
M21	18, 19 ou 20 ans	120
Séniors	21 ans ou davantage	130
Loisirs	18 ans ou davantage	80

Une licence de la fédération française de volleyball est délivrée à toute personne ayant fourni un dossier complet.

Les joueurs choisissant de muter pour intégrer notre club participent aux frais de mutation à hauteur de 50% afin de compenser les coûts de mutation fédéraux.

Une implication forte et bénévole dans le club (prise en charge d'entraînements, contrat avec sponsor...) peut donner droit à des réductions du tarif d'adhésion au club.

Toute inscription au club signifie engagement à respecter ce présent règlement intérieur.

En adhérant au club, chaque membre majeur autorise l'utilisation d'images et vidéos de lui-même sur les outils de communication de l'EGVB.

ENTRAÎNEMENTS

Les entraînements se déroulent aux lieux et horaires suivants :

Catégorie	Horaires entraînements	Gymnase
M11 et M13	Mardi de 18h15 à 20h00	Louise Michel
M15 et M18	Mardi de 18h00 à 20h00	Louise Michel
	Jeudi de 18h00 à 20h00	Nelson Mandela
M21 et Seniors Compétition	Mardi de 20h00 à 22h00	Louise Michel
	Jeudi de 20h00 à 22h30	Nelson Mandela
Loisirs	Mardi de 20h00 à 22h00	Louise Michel
	Jeudi de 20h00 à 22h30	Nelson Mandela

Signaler son absence à son entraîneur et/ou responsable d'équipe est nécessaire et représente une marque de respect pour le travail de celui-ci.

L'adhérent doit porter une tenue de sport adéquate à la pratique du volleyball ainsi que des chaussures de sport destinées aux sports en salle (semelle claire). Il doit respecter le matériel et participer à son installation et à son rangement. Et aussi respecter les règlements des gymnases notamment les horaires de fermeture.

Une trousse de secours est disponible dans les placards de chaque gymnase.

Les parents doivent s'assurer de la présence d'un entraîneur avant de déposer leur enfant.

COMPORTEMENT- SANCTIONS

Les dirigeants et entraîneurs sont tous bénévoles sauf Kylian. Ils vous offrent leur temps, leur patience, leur bonne volonté. Ils attendent de vous: présence régulière, correction, attention aux consignes, tenue et langage corrects.

Le respect des personnes, du matériel et des locaux est primordial, à domicile comme à l'extérieur. Il est également essentiel de respecter les consignes données par les entraîneurs ou les membres du comité directeur. Le non-respect de ces consignes de pratique peut autoriser l'entraîneur à exclure d'une séance un licencié.

En cas de manquement grave, est possible l'exclusion temporaire ou définitive prononcée par le comité directeur qui est souverain dans ses choix et peut prendre toute décision nécessaire en cas de problème non cité dans le règlement.

COMPETITIONS

Le respect des adversaires et des décisions des arbitres est obligatoire lors des compétitions.

Catégorie	Créneaux des compétitions
M11 et M13	Dimanche matin
M15 et M18	Samedi après midi
M21 et Seniors, compétitions	Vendredi soir
Loisirs	Soirs de semaine

Le responsable d'équipe est l'interlocuteur auprès du comité directeur et des équipes adverses. Il communique à son équipe toutes les informations la concernant : calendrier, report de match, organisation des déplacements, arbitrage,... Il s'assure pour chaque match de la présence des licences, des feuilles de match et des feuilles de position. Il s'assure que les déplacements sont organisés, que les compétiteurs disposent d'un maillot de match et que les résultats et la feuille de match sont rentrés sur le site internet de la fédération française de volleyball dans le délai imparti.

Chaque équipe joue avec un maillot aux couleurs du club. Les maillots sont la propriété de l'EGVB et sont confiés en échange d'une caution. Ils doivent être rendus propres en fin de saison. Chacun devra veiller à prendre soin de son maillot et notamment s'abstenir de le porter hors des matches.

Lors des déplacements et des rencontres extérieures, chaque joueur s'engage à respecter les joueurs adverses, les locaux, le matériel ainsi que le véhicule dans lequel les joueurs sont transportés.

ARBITRAGE

L'arbitrage est indispensable au volleyball.

L'EGVB encourage tous ses adhérents à se former à l'arbitrage et peut prendre en charge, dans la mesure de ses possibilités et de ses choix, tout ou partie des frais de formation, dès lors que l'adhérent formé s'engage à faire profiter le club de cette formation.

Pour chaque match officiel, l'EGVB rétribue ses arbitres à hauteur de 25 € par match, sauf si le règlement du championnat concerné par cet arbitrage prévoit un montant supérieur.

TRANSPORT COMPETITIONS

Les déplacements s'effectuent via les véhicules privés des joueurs en cherchant le plus possible à rentabiliser les parcours en covoiturant. Chaque équipe doit trouver son arrangement spécifique quant aux déplacements : indemnisation des autres joueurs pour celui qui prend son véhicule, rotation des joueurs qui prennent leur véhicule pour garantir l'équilibre...

Pour le cas spécifique des jeunes, ce sont aux parents, selon les mêmes modalités bénévoles, de participer aux transports des équipes. Le club fournit aux parents accompagnateurs toute l'aide nécessaire notamment sous la forme d'un guide.

Toute personne ayant à charge le transport d'adhérents doit être titulaire du permis de conduire et respecter le code de la route. Le véhicule doit être régulièrement assuré et à jour du contrôle technique.

Les déplacements ne font pas l'objet de remboursement de la part de l'EGVB mais des attestations CERFA donnant droit à déduction fiscale peuvent être fournies sur demande avant le 31 décembre.

GOUVERNANCE

L'assemblée générale est l'organe souverain de l'EGVB, au cours de laquelle les décisions sont prises à la majorité des votants. Elle fait l'objet d'un compte rendu consultable sur demande par tous les adhérents.

L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an et comprend tous les membres de l'association à jour de leur cotisation, ou leur responsable légaux pour les mineurs.

Dans sa vie quotidienne l'EGVB est administrativement organisée et dirigée par un comité directeur, qui élit lui-même un bureau directeur comprenant un président, un ou des vice-président(s), un secrétaire et un trésorier.

Les membres du comité directeur sont élus par l'assemblée générale.

Règlement approuvé en assemblée générale le 26 novembre 2024,

La présidente
L.VIN

La secrétaire
V. ALLAIRE